

**OBJET COMPTE ADMINISTRATIF 2006
 REGIE AFFAIRES FUNERAIRES**

La régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium de Saint-Denis, est un service doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques...).

A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- . le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- . le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.


Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'année 2006 s'équilibraient à la somme de 251 402,65 € pour le Fonctionnement.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

- recettes	196 564,71 €
- dépenses	216 184,31 €
. résultat de l'exercice	- 19 619,60 €
- reprise des résultats antérieurs	108 567,96 €
. résultat brut de l'exercice	88 948,36 €

Je vous demande donc d'approuver le Compte Administratif de la Régie Affaires Funéraires pour l'exercice 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 *VICTORIA*
René-Paul VICTORIA

OBJET **COMPTE ADMINISTRATIF 2006**
 RÉGIE AFFAIRES FUNÉRAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/2-05 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

↓
*M. Michel TAMAYA, Mmes Edith NALEM,
Marie-Cécile SEIGLE-VATTE, Hajasoa PICARD
et Marie Monique ORPHE*

↓
autres élus présents et mandatés

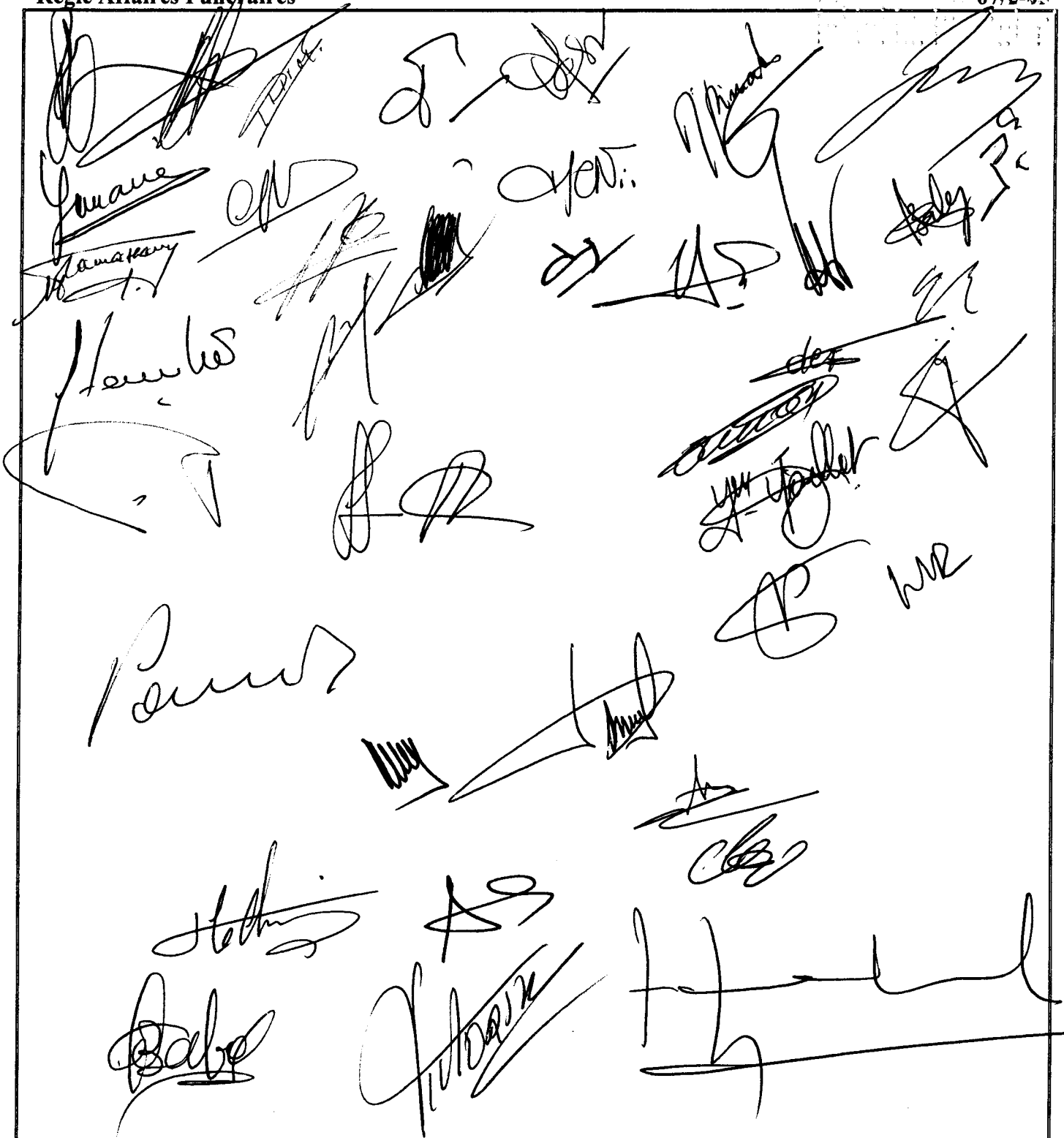
Approuve le Compte Administratif 2006 de la Régie Affaires Funéraires qui fait apparaître un excédent de clôture de 88 948,36 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **6 JUL. 2007**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA
René-Paul VICTORIA



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le